

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
11 décembre 2024

PUBLIE LE : 19 DEC. 2024

Délibération n°241211-12 : Conventions avec ECOLOGIC, pour la collecte séparée des articles de bricolage et jardin – catégorie thermique (REP ABJTH)

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le quatre décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Mark VENUS**, premier vice-président, en l'absence du Président.

SEANCE DU 11 DÉCEMBRE 2024

PRESENTS

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Rosa ANDRE, DELEGUEE TITULAIRE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE
Nelson DE JESUS PEDRO, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

François DAZELLE, PRESIDENT
Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE
Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE
Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE
Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées

Assistaient à la séance

Madame Audrey MILLEVILLE, Directrice des Services Techniques mutualisée d'Unilys

Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	8
<u>Pouvoirs</u>	:	0
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	8

OBJET : CONVENTIONS AVEC ECOLOGIC, POUR LA COLLECTE SEPARÉE DES ARTICLES DE BRICOLAGE ET JARDIN – CATEGORIE THERMIQUE (REP ABJTH)

RAPPORTEUR : Monsieur VENUS, Premier vice-président,

VU l'article L.541-10 du Code de l'environnement,

VU l'article L.541-10-2 du Code de l'environnement,

VU les articles L541-10-1 (14°) et R543-340 (2°) du Code de l'environnement,

VU les articles R541-104 et R 541-105 du Code de l'Environnement,

VU les articles R541-111 à 116 du Code de l'Environnement,

VU l'arrêté portant agrément de l'éco-organisme en date du 24 février 2022,

CONSIDERANT que l'éco-organisme ECOLOGIC a obtenu, par arrêté du 24 février 2022, son agrément pour les Articles de Bricolage et Jardin – Catégorie Thermique,

CONSIDERANT que la signature de cette convention garantit pour le Syndicat la continuité des enlèvements d'ABJth les points d'enlèvement (déchèterie intercommunale de Triel-sur-Seine / déchèterie intercommunale de Chambourcy) et l'assure du versement des compensations financières, dans les conditions du barème en vigueur au 1^{er} janvier 2025, pour les soutiens calculés à partir de cette date,

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son vice-président et en avoir délibéré, à **l'unanimité,**

AUTORISE le Président à signer avec ECOLOGIC la convention concernant la collecte séparée des Articles de Bricolage et Jardin – Catégorie Thermique, et tous les documents s'y rapportant.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **19 DEC. 2024**

Transmis en préfecture et affiché le **19 DEC. 2024**

Lionel WASTL
Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme

François Dazelle
Président du Syndicat Intercommunal